

Anvers, 16 juin 2021

Cher Monsieur,  
Chère Madame,

Suivant le mail de EGUIMS SARL et CERTAFRI BV de hier,  
en annexe pour la bonne règle, aussi bien que la lettre circulaire gouvernementale.

Nous voulons prendre l'occasion de vous expliquer en bref la procédure à suivre :

- le chargeur/transitaire doit s'enregistrer sur le site [certafri.com](http://certafri.com)
- une fois leur compte est créé, ils peuvent :
  - ajouter tous les détails requis, concernant le booking déjà fait chez l'armateur et la cargaison qui doit être inspectée avant l'embarquement.
  - déposer les fonds nécessaires à leurs besoins pour organiser le contrôle
- une fois le contrôle est terminée :
  - s'il est approuvé : un numéro/certificat unique sera délivré
  - s'il est rejeté : la cargaison ne peut pas être embarquée et les mesures nécessaires doivent être prises par l'expéditeur/le transitaire pour régulariser la cargaison pour un nouveau contrôle
- le numéro unique doit être mentionné dans le BL par la compagnie maritime/l'armateur

Le contrôle :

- ne peut que s'effectuer si :
  - tous les détails sont soumis et acceptés sur le site Certafri
  - la cargaison est au terminal
- seront effectués et organisés par Certafri avec leurs propres enquêteurs
- sera effectué sur le terminal des lignes maritimes, de sorte qu'il n'y ait plus d'obstacles après l'enquête, et que la cargaison puisse être chargée directement depuis le terminal (après approbation) sur le navire
- n'est soumis à aucun délai de navire

Les compagnies maritimes doivent également créer un compte à leur niveau, pour contrôler les véhicules qui ont été inspectés et peuvent être chargés, et par conséquent ceux qui ne peuvent pas être embarqués à cause du rejet.

Les listes de cargaisons inspectées peuvent être téléchargées par armateur avec toutes les informations associées.

Cargaison chargée sans cette inspection ou cargaison chargée qui a été rejetée, est susceptible d'être refusé au port de livraison par les autorités locales pour le compte et la responsabilité de la cargaison.

Pour la future collaboration, nous aimerions savoir qui sont les parties responsables au sein de votre entreprise pour que nous puissions leur contacter pour affiner notre façon mutuelle de travailler.

Cher Monsieur, chère Madame, vous êtes priés de nous contacter via [info@certafri.com](mailto:info@certafri.com)

Nous espérons de vous avoir informé et nous attendons vos nouvelles.

Cordialement,  
Kind regards,

Certafri BV

Certafri Team